



PROCEDURE PSE RETARDEE

Coup de tonnerre !!!

La DREETS (Direction Régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) demande à la Direction un délai supplémentaire nécessaire à l'examen approfondi de notre procédure PSE.

Pour quelles conséquences !?

Par un avenant à l'accord de méthode conclu en novembre dernier - qui a permis la période de 4 mois consacrée aux expertises de compréhension de cette restructuration inédite et aussi aux négociations des mesures d'accompagnement – **la procédure est donc rallongée de quelques semaines.**

Le 12 mars, les élus des CCSE et CSE seront donc bien en réunion pour prendre connaissance des rapports d'expertises, appréhender les situations et impacts du PSE mais ne rendrons pas d'avis. Leurs avis seront rendus ultérieurement quand viendra la fin de la procédure de consultation.

Dans l'intervalle, le contrôle approfondi de la DREETS peut permettre de formuler des propositions d'amélioration du PSE et des observations (réf. portail service-public.fr).

Voilà donc une belle occasion à mettre à profit cette période imposée pour poursuivre les négociations des mesures d'accompagnement et de parfaire les compréhensions techniques des modalités complexes de ce PSE hors normes.

Pour la **CFTC AUCHAN**, ce délai supplémentaire est nécessaire. Certains salariés déjà en réflexion pourraient regretter ce report de quelques semaines, pourtant les modalités de départs anticipés restent valables et les dossiers d'autres se peaufinent. Il convient néanmoins de rappeler que pour la très grande majorité des salariés en départs contraints, ce PSE est une conséquence douloureuse et pour ceux qui resteront, une restructuration difficile.